

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00403 Numéro SIREN : 752 965 293 Nom ou dénomination : SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004911

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **LE HAVRE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004911**
n° de gestion : **2012B00403**
n° SIREN : **752 965 293 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 26/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION - Société par actions simplifiée
113 boulevard de Strasbourg 76600 le Havre -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



321152

SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

SNIC

Société par actions simplifiée

au capital de 180.000 euros

Siège social : 113 boulevard de Strasbourg

LE HAVRE (76600)

752 965 293 RCS LE HAVRE

GREFFE DU TC DU HAVRE

RÉGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

16, rue du Colonel Fabien

76600 LE HAVRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
LE HAVRE

24 DEC. 2018

ARRIVÉE COURRIER
(849,63

Adresse de correspondance

Groupe PGS

Service Juridique

ZI - BP 495

Centre Multimarchandises

76807 Saint Etienne du Rouvray Cedex

Dossier suivi par Madame Zhara NYALI

Tél : 02 35 66 98 83

St Etienne du Rouvray, le 19 décembre 2018

Objet : Dépôt comptes annuels

Nos réf : ZN/ Dépôt des comptes 31/12/2017

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- un exemplaire de la décision d'affectation du résultat en date du 31 octobre 2018 certifié conforme par le Président
- un exemplaire des comptes annuels certifié conforme par le Président
- un exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Un chèque d'un montant de 45,63 euros à l'ordre du Greffe du TC

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous adresser l'attestation de dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2017 et autres pièces à l'adresse suivante :

Groupe PGS

Service Juridique

ZI - BP 495

Centre Multimarchandises

76807 Saint Etienne du Rouvray Cedex

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Zhara NYALI
Juriste - Groupe PGS

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

**Société par actions simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : 113 boulevard de Strasbourg
LE HAVRE (76600)
RCS LE HAVRE 752 965 293**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 OCTOBRE 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, et constatant que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait apparaître une perte de 2.765.305,91 euros, décide de la virer intégralement au compte "Report à Nouveau" débiteur, dont le montant se trouvera ainsi porté de 3.614.178,20 euros à 6.379.484,11 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
Le Président

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

Société par actions simplifiée

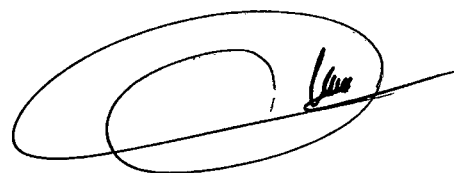
Au capital de 180.000 euros

Siège social : LE HAVRE (76600) – 113, boulevard de Strasbourg

RCS LE HAVRE 752 965 293

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

EN EUROS

A handwritten signature in black ink is enclosed within a hand-drawn oval. A horizontal line extends from the right side of the oval.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31122017					
			N-1 31122016					
			Net 4					
			Net 3					
			Amortissements, provisions 2					
			Brut 1					
			(I) AA					
Capital souscrit non appelé								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	26 146	AC	26 146		342
		Frais de développement *	CK		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 745 211	AG	1 324 294	420 916	640 257
		Fonds commercial (I)	AH	1 565 534	AI	10 000	1 555 534	1 565 534
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	40 326	AK		40 326	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 946 341	AQ	359 834	1 586 507	1 669 763
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	543 785	AS	340 334	203 451	254 427
		Autres immobilisations corporelles	AT	475 832	AU	313 520	162 112	106 184
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	53 523	CV	50 000	3 523	3 250
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100	100
		Prêts	BF	177 859	BG		177 859	153 459
		Autres immobilisations financières*	BH	246 852	BI		246 852	245 133
	TOTAL (II)		BJ	6 821 313	BK	2 424 129	4 397 183	4 638 453
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	271 884	BM		271 884	285 108
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	3 100	BU		3 100	3 990
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	147 540	BW		147 540	241 842
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 730 882	BY	58 007	2 672 874	4 090 039
		Autres créances (3)	BZ	2 940 752	CA		2 940 752	2 298 897
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
		Disponibilités	CF	1 698 788	CG		1 698 788	3 547 242
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	403 078	CI		403 078	609 120
		TOTAL (III)	CJ	8 196 027	CK	58 007	8 138 019	11 076 241
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	15 017 341	IA	2 482 137	12 535 203	15 714 894	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SNIC</u>				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000)	DA	180 000	180 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(3 614 178)	(506 860)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 765 305)	(3 107 317)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(6 179 484)	(3 414 178)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	220 000	937 098	
	Provisions pour charges	DQ	1 984 291	715 670	
		TOTAL (III)	DR	2 204 291	1 652 768
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	505 676	1 530	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		4 036	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 513 400	1 953 937	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 364 803	3 486 069	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	52 464	10 419	
	Autres dettes	EA	8 403 289	10 154 789	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 670 760	1 865 321	
	TOTAL (IV)	EC	16 510 396	17 476 104	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 535 203	15 714 694	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 371 011	17 472 069		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC		Néant ☐					
		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	136 445	FB	FC	136 445	
	Production vendue { biens * services *	FD	20 609 666	FE	FF	20 609 666	21 464 654
		FG	8 159 378	FH	FI	8 159 378	8 770 316
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	28 905 491	FK	FL	28 905 491	30 234 971
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	797 412	710 554
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	185 104	122 822
	Autres produits (1) (11)				FQ	289 222	298 130
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	30 177 230	31 366 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	48 987	9 423
	Variation de stock (marchandises)*				FT	890	18 248
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 785 034	2 007 614
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	13 223	(28 787)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	15 792 991	15 421 234
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	283 672	275 874
	Salaires et traitements*				FY	8 322 444	8 949 446
	Charges sociales (10)				FZ	3 357 123	3 996 708
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	660 016	685 639	
			GB	10 000			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	52 007		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	321 762	55 022		
	Autres charges (12)		GE	76 832	42 199		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	30 724 766	31 432 420
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(547 536)	(65 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	28 155	26 592	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	28 155	26 592	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	133 844	94 515	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	133 844	94 515	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(105 688)	(67 922)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(653 225)	(133 864)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SNIC		Néant ☐ *																																							
		Exercice N	Exercice N - 1																																						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 635 299	48 120																																					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																																							
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	398 741																																						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 034 041	48 120																																					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 699 291	2 104 475																																					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 798 326																																						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	648 503	917 098																																					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 146 121	3 021 573																																					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 112 080)	(2 973 453)																																					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ																																							
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK																																							
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 239 426	31 441 191																																					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	35 004 732	34 548 509																																					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 765 305)	(3 107 317)																																					
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																																							
	(2) Dont																																								
	produits de locations immobilières	HY																																							
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 635 299																																						
	(3) Dont																																								
	- Crédit-bail mobilier *	HP	488 832	491 520																																					
	- Crédit-bail immobilier	HQ																																							
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	90 970	494																																					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																																							
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																																							
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	EX																																							
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																																							
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																																							
	(9) Dont transferts de charges	A1																																							
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																																							
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																																							
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																																							
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6																																								
	obligatoires A9																																								
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td>RESTRUCTURATION PLAN DE CONTINUATION POST RJ</td> <td>1 599 973</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ABANDON DE CREANCES RNP</td> <td>1 794 131</td> <td></td> </tr> <tr> <td>VALEUR NETTE COMPTABLE ET PENALITES AMENDES FISCALES</td> <td>12 543</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMAI</td> <td>648 503</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS</td> <td>90 970</td> <td>1 635 299</td> </tr> <tr> <td>(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</td> <td colspan="2"> <table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td>FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016</td> <td>60 001</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015</td> <td>18 575</td> <td></td> </tr> <tr> <td>REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID</td> <td>12 394</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AJUSTEMENT PASSIF RJ</td> <td></td> <td>1 835 299</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	RESTRUCTURATION PLAN DE CONTINUATION POST RJ	1 599 973		ABANDON DE CREANCES RNP	1 794 131		VALEUR NETTE COMPTABLE ET PENALITES AMENDES FISCALES	12 543		PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMAI	648 503		CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	90 970	1 635 299	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td>FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016</td> <td>60 001</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015</td> <td>18 575</td> <td></td> </tr> <tr> <td>REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID</td> <td>12 394</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AJUSTEMENT PASSIF RJ</td> <td></td> <td>1 835 299</td> </tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016	60 001		FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015	18 575		REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID	12 394		AJUSTEMENT PASSIF RJ	
Exercice N																																									
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																																								
RESTRUCTURATION PLAN DE CONTINUATION POST RJ	1 599 973																																								
ABANDON DE CREANCES RNP	1 794 131																																								
VALEUR NETTE COMPTABLE ET PENALITES AMENDES FISCALES	12 543																																								
PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMAI	648 503																																								
CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	90 970	1 635 299																																							
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td>FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016</td> <td>60 001</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015</td> <td>18 575</td> <td></td> </tr> <tr> <td>REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID</td> <td>12 394</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AJUSTEMENT PASSIF RJ</td> <td></td> <td>1 835 299</td> </tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016	60 001		FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015	18 575		REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID	12 394		AJUSTEMENT PASSIF RJ		1 835 299																							
Exercice N																																									
Charges antérieures	Produits antérieurs																																								
FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016	60 001																																								
FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015	18 575																																								
REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID	12 394																																								
AJUSTEMENT PASSIF RJ		1 835 299																																							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	20
AUTRES INFORMATIONS	24

Faits caractéristiques de la période

En date du 15 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Rouen a autorisé la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité à poursuivre leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation.

Ce plan de continuation autorise la mise en œuvre initiale d'un plan de sauvegarde de l'emploi de 33 salariés, et prévoit le remboursement des dettes constituées à l'occasion de la procédure par un plan d'apurement étalé sur 9 ans.

Le plan de sauvegarde de l'emploi, portant finalement sur un effectif de 19 salariés, a été mis en œuvre entre mai et octobre 2017.

Parallèlement, la sortie progressive de l'actionnaire historique sur le premier semestre s'est accompagnée de l'arrivée au capital d'un nouvel actionnaire, entrepreneur normand, qui assure aujourd'hui la poursuite du plan de continuation et le remboursement du passif initialement prévu.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le tribunal de commerce de Rouen, et par le respect du plan d'apurement du passif.

Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

II. Méthode d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :

- Mise en œuvre du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017
- Perspectives d'évolution et de développement des activités
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans

*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

**** L'immeuble situé à YVETOT est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR, à la barre du tribunal de commerce. L'écart entre sa valeur vénale et sa valeur d'achat constitue un élément complémentaire non valorisé.**

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).

Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.

5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 k€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 k€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 k€.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Une dépréciation pour risque de 140 k€ a été constituée au 31 décembre 2017 pour tenir compte de dépenses effectuées mais à ce stade considérées non éligibles par le Ministère.

Au 31 décembre 2016, une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le 18 octobre 2016, demeure au passif. Conformément au plan de d'apurement du passif validé par le

Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement sera effectué en 9 annuités à compter de mars 2018.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel.

Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 817 K€ au 31 décembre 2017.

8. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.

10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2017, un montant de 235 k€ est porté au crédit du compte courant RNP au titre du CICE 2014, 2015, 2016 et 2017, préfinancé partiellement par la BPI.

12. Consolidation des comptes sociaux

Les seuils légaux n'étant pas atteints depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, ne présente plus de comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sis 14 avenue Aristide Briand, 76 000 ROUEN.

Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 607	26		3 199
Acquisitions		142		40	182
Cessions, diminutions		4			4
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 745	26	40	3 377
Amortissements et provisions en début d'exercice		966	26		992
Dotations et reprises	10	358			368
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	10	1 324	26	-	1 360
Valeur en fin d'exercice	1 556	421	-	40	2 017

Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs au 1^{er} aout 2012 , suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566

2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 885	510	347	-	2 742
Acquisitions		62	42	128		232
Cessions, diminutions			9		-	9
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 947	543	475	-	2 965
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	215	256	241	-	712
Dotations et reprises		145	84	73		302
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	360	340	314	-	1 014
Valeur en fin d'exercice	-	1 587	203	161	-	1 951

L'immeuble d'Yvetot est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR 15 K€.

3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	153	245	451
Acquisitions		34	2	36
Cessions, diminutions	-	9		9
Valeurs brutes en fin d'exercice	53	178	247	478
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	3	178	247	428

Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de : En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2016	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2017	Résultat 2017
RNP	50	-1 984	100,00%	50 0	8 779	1 416

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.

Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	247	247	247	
Prêts				
Total	247	247	247	-

4. Etat des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Créances clients	2 731	2 731		836
Fournisseurs	87	87	-	
Créances sur l'état	2 696	2 261	435	
Créances sur organismes sociaux	107	107		
Créances sur le personnel	4	4		
Débiteurs divers	47	47		
Total autres créances	2 941	2 506	435	-
Charges constatées d'avance	403	203	200	
TOTAL GENERAL	6 075	5 440	635	836

Le montant des charges constatées d'avance intègre 282 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	256	256	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	47	47	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	-	435	
Autres				
Total	738	303	435	-

6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

7. Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-		-	-
Autres réserves			-	-	-
Report à nouveau	- 507	- 3 107	-	-	- 3 614
Résultat de l'exercice	- 3 107	3 107	-	- 2 765	- 2 765
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 3 414	-	-	- 2 765	- 6 179

8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration		-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	20	220	- 20	-	220
Provisions pour indemnités de fin de carrières	715	102		-	817
Autres provisions pour risques	917	649	- 399	-	1 167
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 652	971	- 419	-	2 204
Titres de participation	50	-	-	-	50
Titres immobilisés		10	-	-	10
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	134	52	- 128		58
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184	62	- 128	-	118
TOTAL GENERAL	1 836	1 033	- 547	-	2 322
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		384	148	-	
Financières					
Exceptionnelles		649	399		

La situation nette négative de la filiale REGIE NORMANDE DE PUBLICITE a été ramenée à -518K€ sur l'exercice 2017.

En conséquence, la provision initialement constatée en 2016 à hauteur de 917 k€ afin de couvrir le risque sur cette filiale a été, fin 2017, partiellement reprise pour 399 k€ afin de la ramener au niveau de sa situation nette.

9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances reçus de l'Etat			-	-
Emprunts bancaires (1)			-	-
Emprunt ARME (Région Normandie)	500	125	375	-
Dépôts reçus	-	-	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-	-	-
TOTAL	500	125	375	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 500 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 0 k€

10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	2 513	2 513	-	910	-
Dettes au personnel	1 268	1 268	-		
Dettes organismes sociaux	1 496	1 496	-		
Dettes fiscales	601	601	-		
Dettes sur immobilisations	52	52	-		
Autres dettes	8 403	1 174	7 229		
Total autres dettes	14 333	7 104	7 229	910	-
Produits constatés d'avance	1 671	1 671	-		
TOTAL GENERAL	16 004	8 775	7 229	910	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 7.324 K€ au 31/12/2017, et dont le détail est le suivant :

PASSIF RJ AU 31/12/17	K€
banque	463
CGEA	3 393
chirographaire	669
fiscal et social	2 800
Total général	7 324

Un plan d'apurement sur 9 ans, a été validé au 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant:

le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%), le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-priviligée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 30 juin 2018, l'ensemble des échéances prévues au plan ont été respectées, pour un montant total de 1 579 288.38 €, se décomposant comme suit :

Dont :

Versements en 2017 pour 1 160 094.47 €

Versements 1^{er} semestre 2018 pour 419 193.91 €

soit :

- acompte AGS à l'ouverture du PSE 1, en février 2017 pour 192 878.82 €
- au titre des créances inférieures à 500 € pour 56 585.32 euros,
- au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%) pour 325 692.13 €,
- paiement des mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) pour 45 500.00 € en 2017 et 73 761.55 € au premier semestre 2018,
- paiement créance superprivilège AGS, (suivant échéancier arrêté au 26 octobre 2017) pour 539 438.20 € en 2017 et 345 432.36 € au premier semestre 2018

Le produit exceptionnel représentant 75 % des créances relatives à l'option 2 a été comptabilisé sur l'exercice 2017.

Les charges exceptionnelles liées à la mise en place du deuxième PSE ont été comptabilisées sur l'exercice 2017.

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.671 K€).

11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus	6
Fournisseurs, factures non parvenues	443
Dettes envers les salariés	1 148
Dettes envers les organismes sociaux	516
Impôts à payer	20
Avoirs à établir	-
Autres	85
Total	2 218

12. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance : 403 K€
- Produits comptabilisés d'avance : 1 671 K€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.

Notes sur le compte de résultat**1. Ventilation du Chiffre d'affaires**

En milliers d'euros	2017
Ventes de journaux et contenus numériques	20 610
Publicité	8 091
Autres	204
TOTAL	28 905

2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2017
Subventions d'exploitation	797
Reprises de provisions et transferts de charges	185
Autres	289
TOTAL	1 271

Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage : 554 k€
- Aide PHR : 22 k€
- Aide aux quotidiens à faibles ressources de petites annonces : 71 k€
- Aide ARME Région Normandie : 150 k€

3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2017
Sous-traitance et achats de suppléments	1 140
Matières et fournitures non stockées	412
Sous traitance générale	1 440
Crédit Bail	489
Locations diverses	864
Charges locatives	75
Frais d'entretien et de maintenance	695
Primes d'assurances	61
Etudes et recherches	4
Documentation et cotisations	191
Personnel extérieur à l'entreprise	8
Commissions sur ventes	5 992
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 530
Publicité, relations publiques	59
Transport sur ventes	2 198
Transport divers	5
Voyages, déplacements et mission	182
Frais de poste et télécommunication	312
Service bancaire et assimilé	136
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 793

4. Résultat financier

En milliers d'euros	2017
Produits financiers	28
Produits financiers de participations	
Différences de change	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	28
Charges financières	133
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	12
Intérêts sur comptes courants	
Différences de change	
Escomptes accordés	
Autres charges financières	121
RESULTAT FINANCIER	- 105

5. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2017
Produits exceptionnels	2 034
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 635
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	399
Charges exceptionnels	4 146
Abandon de créances	1 794
Autres charges exceptionnelles	2 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 112

Les produits exceptionnels intègrent :

- Produits sur exercices antérieurs : 1.635 k€
 - Dont :
 - o abandon de créances fournisseurs RJ : 883 k€
 - o ajustement du passif RJ : 471 k€
- Reprise sur provision fonds de commerce RNP 399 k€

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Abandon de créance au profit de la Régie Normande de Publicité 1.794 k€
- Restructuration plan de continuation post RJ : 1.600 k€
 - dont :
 - o charges PSE2 : 905 k€
 - o ajustement passif : 302 k€
 - o Honoraires RJ : 202 k€
- Dotation exceptionnelle pour litiges : 649 k€
- Charges sur exercices antérieurs : 91 k€
- Pénalités et amendes fiscales et sociales : 8 k€
- Divers : 4 k€

Autres informations**1. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Remplacement du logiciel comptable par migration vers une solution SaaS

2. Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance
accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 K€ (2015)
- 1.794 k€ (2017)

3. Etat des Crédits baux

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	300	1 500
Matériel informatique	123	22	123	-
Matériel FUJI	172	11	28	133
Véhicule 1 et 2	20	5	8	12
véhicule 3	10	3	4	6
Total	2 125	161	463	1 651

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1 an	de 1 à 5 ans
Matériel rotative	383	1 445	382	31
Matériel informatique	-	131	-	-
Matériel FUJI	49	94	49	57
Véhicule 1 et 2	5	13	5	3
véhicule 3	3	7	3	1
Total	440	1 690	439	92

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2017	7.984 k€
- Charges à Payer (C3S)	13 k€

5. Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(547)	0	(547)
Résultat financier	(106)	0	(106)
Résultat exceptionnel	(2112)	0	(2112)
Total	(2765)	0	(2765)

6. Effectifs et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31/12/2017 est de 189 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	31
➤ Journalistes	86
➤ Ouvriers	37
➤ Employés	35

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

9+

7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 50 k€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 46 k€. Ces montants se ventilent en 94 K€ (dont 38 k€ pour le bilan 2016) au titre de l'audit légal, et 2 K€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes)

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2017 figure au bilan pour une valeur de 256 k€.

Le CICE 2017 a permis de financer la mise en place de l'externalisation de la gestion administrative de notre clientèle abonnée au journal et la poursuite d'investissements de production.

In Extenso Rhône-Alpes

53 avenue Albert Einstein
CS 81284
69608 Villeurbanne Cedex

Crowe Avvens Audit

Membre indépendant de Crowe Global
Immeuble Le Saphir
14 quai du commerce
69009 LYON

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION (S.N.I.C.)**

S.A.S. au capital de 180.000 €

113 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017**

* * *

SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (S.N.I.C.)

S.A.S. au capital de 180.000 €

113 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

n° RCS Le Havre 752 965 293

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société S.N.I.C.,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.N.I.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.N.I.C. à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Motivation des réserves

- *Réserve pour limitation sur l'évaluation du fonds de commerce*

Dans nos rapports du 15 juin 2016 et du 15 juin 2017, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de dépréciation du fonds de commerce (figurant à l'actif pour 1.566 K€), la société étant dans l'impossibilité d'évaluer celui-ci dans le contexte d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Comme indiqué en page 3 de l'Annexe aux comptes annuels au paragraphe « Faits caractéristiques », le plan de redressement adopté le 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, a permis la mise en œuvre d'un plan de continuation avec un plan d'apurement des dettes sur 9 ans. Par ailleurs, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 2.1 « Méthode d'évaluation – Immobilisations incorporelles » de l'Annexe, la direction nous a communiqué un document justifiant l'absence de provision de cet actif.

Pour autant, un test de valorisation, justifiant l'absence de dépréciation, n'est pas formellement établi. En outre, les mesures entreprises dans la cadre du plan de continuation ne permettent pas de lever totalement l'incertitude quant à la réalisation des hypothèses de ce plan.

Dans ces conditions, les informations communiquées par la direction ne nous permettent pas à ce jour d'apprécier le bien-fondé de l'absence de provision.

- *Réserve pour limitation sur des écritures bancaires en rapprochement*

L'examen des états de rapprochements bancaires au 31 décembre 2017 sur le principal compte bancaire appelle de notre part les commentaires suivants : le solde bancaire en comptabilité est inférieur de 407 K€ avec le solde à la banque au 31 décembre 2017, soit un écart de 3,2% du total bilan.

En 2017 nous avons signalé à la direction que de nombreuses écritures en rapprochement nécessitaient un traitement approprié en vue de leur apurement.

Un retard anormalement important est de nouveau constaté au 31 décembre 2017, dû notamment aux difficultés inhérentes à la migration sur un nouveau logiciel comptable en 2018. De ce fait, aucun état de rapprochement bancaire relatif à l'exercice 2018 n'a pu nous être communiqué.

Dans ces conditions, nous n'avons pas été en mesure d'accomplir les diligences habituelles nous permettant d'avoir un niveau d'assurance suffisant sur la validité de cet actif.

Nos travaux visant à vérifier par sondage l'apurement des principales écritures en rapprochement au 31 décembre 2017, actuellement en cours de régularisation, n'ont pas révélé d'anomalie.

Sur la base de ces travaux qui restent limités, aucun élément ne nous permet en l'état actuel de nos connaissances de remettre en cause la validité de ce solde bancaire.

2.2 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.3 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation consécutivement à la perte substantielle de l'exercice écoulé de 2,76 millions d'euros qui a accentué la situation nette négative s'élevant à -6.18 millions d'euros. Cette perte est en grande partie imputable à des événements exceptionnels comme la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi et l'abandon de créance accordé à sa fille.

Le choix du maintien de la méthode de valorisation au coût historique et du principe de continuité d'exploitation est documenté en page 3 de l'annexe aux paragraphes « Faits caractéristiques » et « I. Principes généraux ». Par ailleurs, en page 18 de l'Annexe, la société détaille l'apurement des dettes liées au redressement judiciaire dans le cadre du plan de continuation et confirme le respect de ce plan.

L'homologation du plan de continuation, permettant de maintenir l'hypothèse de continuité d'exploitation, a reposé sur la présentation de diverses hypothèses.

Sans la remettre en cause, les événements actuels ne permettent pas de lever totalement l'incertitude quant à la réalisation effective des hypothèses de ce plan.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation" et dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la valorisation des titres de participation et des créances rattachées,
- la valorisation des provisions pour risques et charges,
- la comptabilisation en résultat exceptionnel des impacts du plan de continuation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

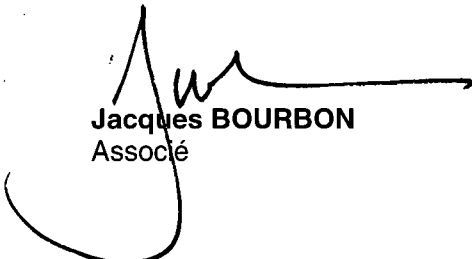
Fait à Lyon, le 22 octobre 2018

Les commissaires aux comptes,

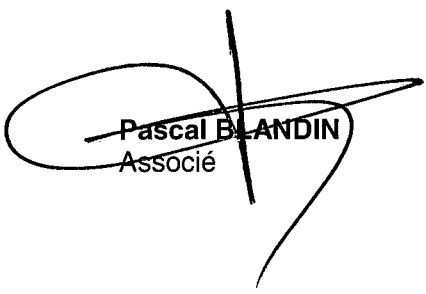
IN EXTENSO Rhône-Alpes

AVVENS Audit

Membre indépendant de Crowe Global



Jacques BOURBON
Associé



Pascal BLANDIN
Associé

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	26 146	AC	342
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 745 211	AG	420 916
	Fonds commercial (1)	AH	1 565 534	AI	1 565 534
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	40 326	AK	40 326
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 946 341	AQ	1 586 507
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	543 785	AS	203 451
	Autres immobilisations corporelles	AT	475 632	AU	162 112
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	53 523	CV	3 523
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	100	BE	100
	Prêts	BF	177 859	BG	177 859
	Autres immobilisations financières*	BH	246 852	BI	246 852
	TOTAL (II)	BJ	6 821 313	BK	4 397 183
	Matières premières, approvisionnements	BL	271 884	BM	271 884
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	3 100	BU	3 100
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	147 540	BW	147 540
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	BX	2 730 882	BY	2 672 874
	Autres créances (3)	BZ	2 940 752	CA	2 940 752
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 698 788	CG	1 698 788
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	403 078	CI	403 078
	TOTAL (III)	CJ	8 196 027	CK	8 138 019
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
Comptes de régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 017 341	IA	12 535 203
					15 714 694
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SNIC				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000 ..)			DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(3 614 178)	(506 860)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 765 305)	(3 107 317)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(6 179 484)	(3 414 178)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	220 000	937 098
	Provisions pour charges			DQ	1 984 291	715 670
	TOTAL (III)			DR	2 204 291	1 652 768
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	505 676	1 530
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		4 036
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 513 400	1 953 937
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 364 803	3 486 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	52 464	10 419
	Autres dettes			EA	8 403 289	10 154 789
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4) ★			EB	1 670 760	1 865 321
TOTAL (IV)			EC	16 510 396	17 476 104	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 535 203	15 714 694	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 371 011
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

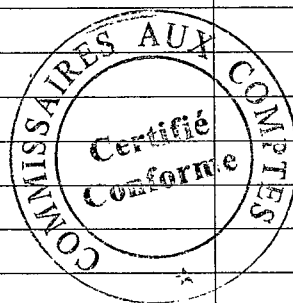
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	136 445	FB		FC	136 445		
	Production vendue	biens *	FD	20 609 666	FE		FF	20 609 666	21 464 654
		services *	FG	8 159 378	FH		FI	8 159 378	8 770 316
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	28 905 491	FK		FL	28 905 491	30 234 971	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	797 412	710 554	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	185 104	122 822	
	Autres produits (1) (11)					FQ	289 222	298 130	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 177 230	31 366 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	48 967	9 423	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	890	18 246	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 785 034	2 007 614	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	13 223	(28 787)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	15 792 991	15 421 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	283 672	275 674	
	Salaires et traitements*					FY	8 322 444	8 949 446	
	Charges sociales (10)					FZ	3 357 123	3 996 708	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	660 016	685 639	
			- dotations aux provisions*			GB	10 000		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	52 007				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	321 762	55 022				
	Autres charges (12)		GE	76 632	42 199				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 724 766	31 432 420
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(547 536)	(65 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 155	26 592	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	28 155	26 592	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	133 844	94 515	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	133 844	94 515	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(105 688)	(67 922)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(653 225)	(133 864)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

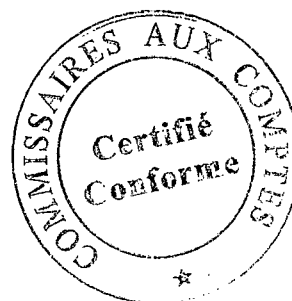
Désignation de l'entreprise SAS SNIC				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 635 299	48 120		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	398 741			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 034 041	48 120		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 699 291	2 104 475		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 798 326			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	648 503	917 098		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 146 121	3 021 573		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 112 080)	(2 973 453)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	32 239 426	31 441 191		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	35 004 732	34 548 509		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(2 765 305)	(3 107 317)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 635 299		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	488 832	491 520	
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	90 970	494	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6						
		obligatoires A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	RESTRUCTURATION PLAN DE CONTINUATION POST RJ					1 599 973		
	ABANDON DE CREANCES RNP ET REPRISE DE PROVISION FONDS DE CCE RNP					1 794 131		398 741
	VALEUR NETTE COMPTABLE ET PENALITES AMENDES FISCALES					12 543		
	PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMAIUX					648 503		
	CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS					90 970		1 635 299
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	
FOURNISSEURS DIVERS REDRESSEMENT JUDICIAIRE 2016					60 001			
FRAIS DE GESTION INTERETS BPI FINANCEMENT CICE 2014 2015					18 575			
REPRISE RAPPOCHEMENT BANCAIRE NOUVEL OUTIL COMPTABLE CEGID					12 394			
AJUSTEMENT PASSIF RJ							1 635 299	



ANNEXE

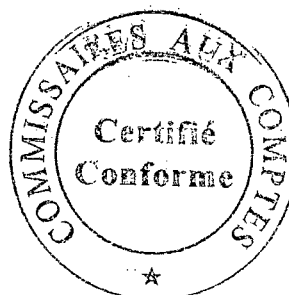
**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2017



SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	20
AUTRES INFORMATIONS	24



Faits caractéristiques de la période

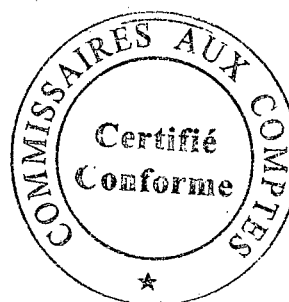
En date du 15 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Rouen a autorisé la Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité à poursuivre leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation.

Ce plan de continuation autorise la mise en œuvre initiale d'un plan de sauvegarde de l'emploi de 33 salariés, et prévoit le remboursement des dettes constituées à l'occasion de la procédure par un plan d'apurement étalé sur 9 ans.

Le plan de sauvegarde de l'emploi, portant finalement sur un effectif de 19 salariés, a été mis en œuvre entre mai et octobre 2017.

Parallèlement, la sortie progressive de l'actionnaire historique sur le premier semestre s'est accompagnée de l'arrivée au capital d'un nouvel actionnaire, entrepreneur normand, qui assure aujourd'hui la poursuite du plan de continuation et le remboursement du passif initialement prévu.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le tribunal de commerce de Rouen, et par le respect du plan d'apurement du passif.



Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

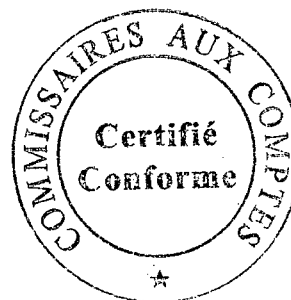
II. Méthode d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :



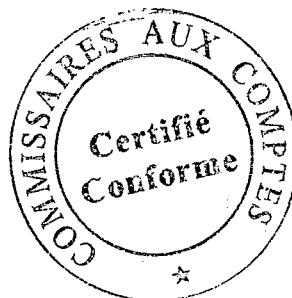
- Mise en œuvre du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017,
- Perspectives d'évolution et de développement des activités,
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans



*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

** L'immeuble situé à Yvetot est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR, à la barre du tribunal de commerce. L'écart entre sa valeur vénale et sa valeur d'achat constitue un élément complémentaire non valorisé.

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

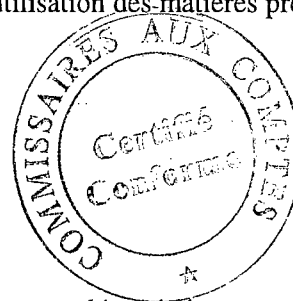


4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).

Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.



5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 k€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 k€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 k€.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Une dépréciation pour risque de 140 k€ a été constituée au 31 décembre 2017 pour tenir compte de dépenses effectuées mais à ce stade considérées non éligibles par le Ministère.

Au 31 décembre 2016, une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le 18 octobre 2016, demeure au passif. Conformément au plan d'apurement du passif validé par le

Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement sera effectué en 9 annuités à compter de mars 2018.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

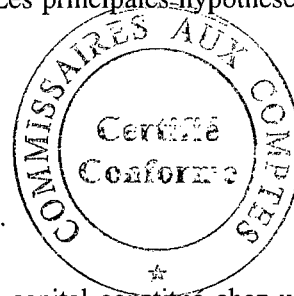
Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel.



Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 817 K€ au 31 décembre 2017.

8. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.

10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

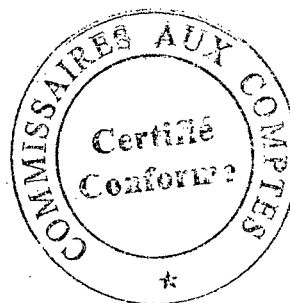
Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2017, un montant de 235 k€ est porté au crédit du compte courant RNP au titre du CICE 2014, 2015, 2016 et 2017, préfinancé partiellement par la BPI.



12. Consolidation des comptes sociaux

Les seuils légaux n'étant pas atteints depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, ne présente plus de comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sise 14 avenue Aristide Briand, 76000 ROUEN.



Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 607	26		3 199
Acquisitions		142		40	182
Cessions, diminutions		4			4
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 745	26	40	3 377
Amortissements et provisions en début d'exercice		966	26		992
Dotations et reprises	10	358			368
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	10	1 324	26	-	1 360
Valeur en fin d'exercice	1 556	421	-	40	2 017

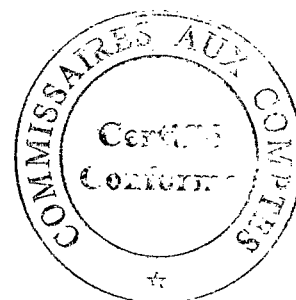
Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs au 1^{er} aout 2012, suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

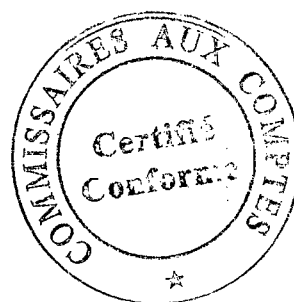
	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566



2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 885	510	347	-	2 742
Acquisitions		62	42	128		232
Cessions, diminutions			9		-	9
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 947	543	475	-	2 965
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	215	256	241	-	712
Dotations et reprises		145	84	73		302
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	360	340	314	-	1 014
Valeur en fin d'exercice	-	1 587	203	161	-	1 951

L'immeuble d'Yvetot est inscrit à l'actif pour sa valeur de rachat à la société SNPR 15 K€.



3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	153	245	451
Acquisitions		34	2	36
Cessions, diminutions	-	9		9
Valeurs brutes en fin d'exercice	53	178	247	478
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	3	178	247	428



Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de : En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2016	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2017	Résultat 2017
RNP	50	-1 984	100,00%	50 0	8 779	1 416

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.

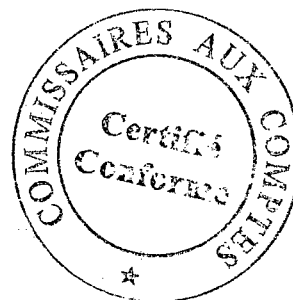
Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	247	247	247	
Prêts				
Total	247	247	247	-

4. Etat des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Créances clients	2 731	2 731		836
Fournisseurs	87	87	-	
Créances sur l'état	2 696	2 261	435	
Créances sur organismes sociaux	107	107		
Créances sur le personnel	4	4		
Débiteurs divers	47	47		
Total autres créances	2 941	2 506	435	-
Charges constatées d'avance	403	203	200	
TOTAL GENERAL	6 075	5 440	635	836

Le montant des charges constatées d'avance intègre 282 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

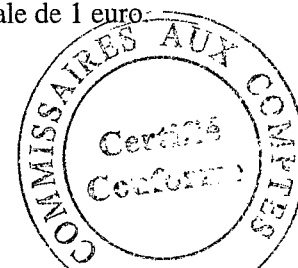


5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	256	256	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	47	47	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	-	435	
Autres				
Total	738	303	435	-

6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

7. Variation des capitaux propres

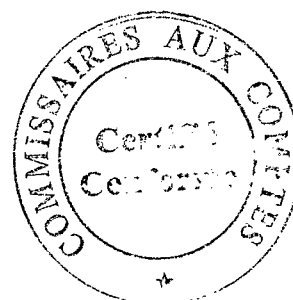
En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves			-	-	-
Report à nouveau	- 507	- 3 107	-	-	- 3 614
Résultat de l'exercice	- 3 107	3 107	-	- 2 765	- 2 765
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 3 414	-	-	- 2 765	- 6 179

8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration		-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	20	220	20	-	220
Provisions pour indemnités de fin de carrières	715	102		-	817
Autres provisions pour risques	917	649	399	-	1 167
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 652	971	419	-	2 204
Titres de participation	50	-	-	-	50
Titres immobilisés		10	-	-	10
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	134	52	128		58
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	184	62	128	-	118
TOTAL GENERAL	1 836	1 033	547	-	2 322
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		384	148	-	
Financières					
Exceptionnelles		649	399		

La situation nette négative de la filiale REGIE NORMANDE DE PUBLICITE a été ramenée à -518K€ sur l'exercice 2017.

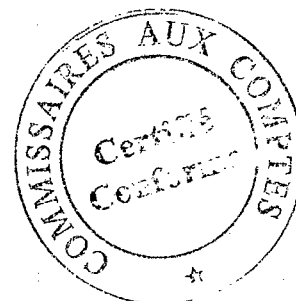
En conséquence, la provision initialement constatée en 2016 à hauteur de 917 k€ afin de couvrir le risque sur cette filiale a été, fin 2017, partiellement reprise pour 399 k€ afin de la ramener au niveau de sa situation nette.



9. Emprunts et dettes financières

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 500 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 0 k€



10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	2 513	2 513	-	910	-
Dettes au personnel	1 268	1 268	-		
Dettes organismes sociaux	1 496	1 496	-		
Dettes fiscales	601	601	-		
Dettes sur immobilisations	52	52	-		
Autres dettes	8 403	1 174	7 229		
Total autres dettes	14 333	7 104	7 229	910	-
Produits constatés d'avance	1 671	1 671	-		
TOTAL GENERAL	16 004	8 775	7 229	910	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 7.324 K€ au 31/12/2017, et dont le détail est le suivant :

PASSIF RJ AU 31/12/17	K€
banque	463
CGEA	3 393
chirographaire	669
fiscal et social	2 800
Total général	7 324

Un plan d'apurement sur 9 ans, a été validé au 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant :

le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%), le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-privilégiée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 30 juin 2018, l'ensemble des échéances prévues au plan ont été respectées, pour un montant total de 1 579 288.38 €, se décomposant comme suit :

Dont :

Versements en 2017 pour 1 160 094.47 €

Versements 1^{er} semestre 2018 pour 419 193.91 €

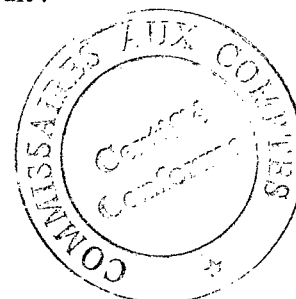
soit :

- acompte AGS à l'ouverture du PSE 1, en février 2017 pour 192 878.82 €
- au titre des créances inférieures à 500 € pour 56 585.32 euros,
- au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%) pour 325 692.13 €,
- paiement des mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) pour 45 500.00 € en 2017 et 73 761.55 € au premier semestre 2018,
- paiement créance superprivilège AGS, (suivant échéancier arrêté au 26 octobre 2017) pour 539 438.20 € en 2017 et 345 432.36 € au premier semestre 2018.

Le produit exceptionnel représentant 75 % des créances relatives à l'option 2 a été comptabilisé sur l'exercice 2017.

Les charges exceptionnelles liées à la mise en place du deuxième PSE ont été comptabilisées sur l'exercice 2017.

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.671 K€).



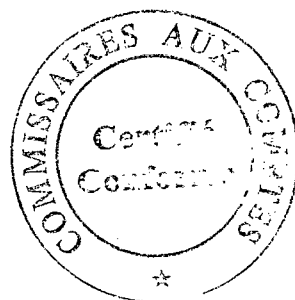
11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus	6
Fournisseurs, factures non parvenues	443
Dettes envers les salariés	1 148
Dettes envers les organismes sociaux	516
Impôts à payer	20
Avoirs à établir	-
Autres	85
Total	2 218

12. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance : 403 k€
- Produits comptabilisés d'avance : 1 671 k€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.



Notes sur le compte de résultat

1. Ventilation du Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2017
Ventes de journaux et contenus numériques	20 610
Publicité	8 091
Autres	204
TOTAL	28 905

2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2017
Subventions d'exploitation	797
Reprises de provisions et transferts de charges	185
Autres	289
TOTAL	1 271

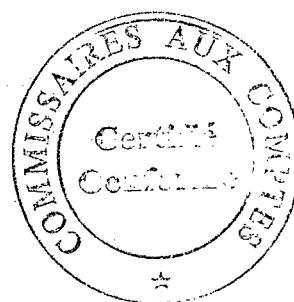


Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage :	554 k€
- Aide PHR :	22 k€
- Aide aux quotidiens à faibles ressources de petites annonces :	71 k€
- Aide ARME Région Normandie :	150 k€

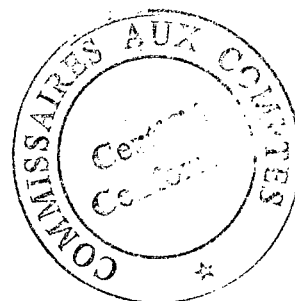
3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2017
Sous-traitance et achats de suppléments	1 140
Matières et fournitures non stockées	412
Sous traitance générale	1 440
Crédit Bail	489
Locations diverses	864
Charges locatives	75
Frais d'entretien et de maintenance	695
Primes d'assurances	61
Etudes et recherches	4
Documentation et cotisations	191
Personnel extérieur à l'entreprise	8
Commissions sur ventes	5 992
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 530
Publicité, relations publiques	59
Transport sur ventes	2 198
Transport divers	5
Voyages, déplacements et mission	182
Frais de poste et télécommunication	312
Service bancaire et assimilé	136
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 793



4. Résultat financier

En milliers d'euros	2017
Produits financiers	28
Produits financiers de participations	
Différences de change	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	28
Charges financières	133
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	12
Intérêts sur comptes courants	
Différences de change	
Escomptes accordés	
Autres charges financières	121
RESULTAT FINANCIER	- 105

5. Résultat exceptionnel

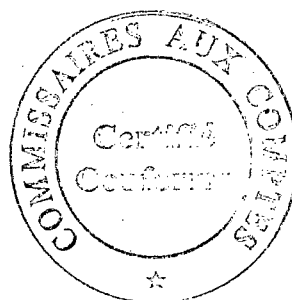
En milliers d'euros	2017
Produits exceptionnels	2 034
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 635
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	399
Charges exceptionnels	4 146
Abandon de créances	1 794
Autres charges exceptionnelles	2 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 112

Les produits exceptionnels intègrent :

- Produits sur exercices antérieurs :	1.635 k€
Dont :	
o abandon de créances fournisseurs RJ :	883 k€
o ajustement du passif RJ :	471 k€
- Reprise sur provision fonds de commerce RNP	399 k€

Les charges exceptionnelles intègrent :

- Abandon de créance au profit de la Régie Normande de Publicité	1.794 k€
- Restructuration plan de continuation post RJ	: 1.600 k€
dont :	
o charges PSE2 :	905 k€
o ajustement passif :	302 k€
o Honoraires RJ :	202 k€
- Dotation exceptionnelle pour litiges	: 649 k€
- Charges sur exercices antérieurs	: 91 k€
- Pénalités et amendes fiscales et sociales	: 8 k€
- Divers	: 4 k€



Autres informations

1. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Remplacement du logiciel comptable par migration vers une solution SaaS

2. Engagements financiers

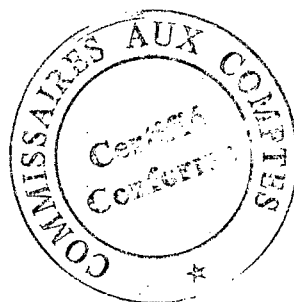
Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 k€ (2015)
- 1.794 k€ (2017)



3. Etat des Crédits baux

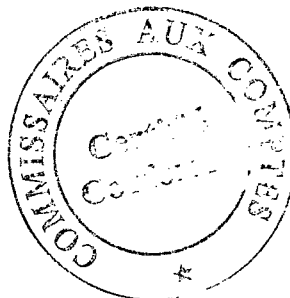
En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	300	1 500
Matériel informatique	123	22	123	-
Matériel FUJI	172	11	28	133
Véhicule 1 et 2	20	5	8	12
véhicule 3	10	3	4	6
Total	2 125	161	463	1 651

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1 an	de 1 à Sans
Matériel rotative	383	1 445	382	31
Matériel informatique	-	131	-	-
Matériel FUJI	49	94	49	57
Véhicule 1 et 2	5	13	5	3
véhicule 3	3	7	3	1
Total	440	1 690	439	92

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

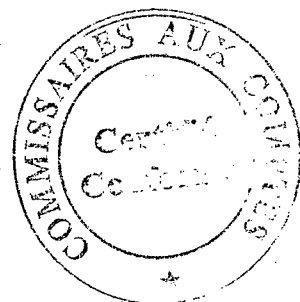
- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2017 7.984 k€

- Charges à Payer (C3S) 13 k€



5. Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(547)	0	(547)
Résultat financier	- (106)	0	(106)
Résultat exceptionnel	(2112)	0	(2112)
Total	(2765)	0	(2765)

**6. Effectifs et rémunération des dirigeants**

L'effectif au 31/12/2017 est de 189 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	31
➤ Journalistes	86
➤ Ouvriers	37
➤ Employés	35

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 50 k€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 46 k€. Ces montants se ventilent en 94 k€ (dont 38 k€ pour le bilan 2016) au titre de l'audit légal, et 2 k€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes).

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2017 figure au bilan pour une valeur de 256 k€.

Le CICE 2017 a permis de financer la mise en place de l'externalisation de la gestion administrative de notre clientèle abonnée au journal et la poursuite d'investissements de production.

